



## Pneu crevé par couteau sur le parking d'un hotel.

Par **slash40**, le **23/10/2008** à **19:12**

Bonjour! Voilà ce qu'il vient de m'arriver:

Cette semaine, je dors dans un hotel parking clos et avec un vigile de nuit. hier matin, j'ai eu la mauvaise surprise de constater un pneu (un seul! rien sur la carrosserie!) crevé à coup de couteau! Je suis allé déposer une plainte à la gendarmerie (je suis à priori le seul à qui c'est arrivé!). Je suis assuré tout risques, mais j'ai une franchise de 300 euros. Mon assureur m'a conseillé d'appeler la protection juridique pour envisager un recours. Après les avoir appelé, ils m'ont dit qu'il n'y avait pas de recours possible si la personne responsable de ce vandalisme n'est pas connue! Ca me parait quand meme trop facile comme réponse! Existe t'il un recours possible?

Normalement, un hotel n'est il pas assuré contre ce genre d'évènements (vols, casse, vandalisme...)? J'ai rencontré le directeur de l'établissement, je lui ai dit qu'il doit avoir une assurance pour ça, et quand je lui ai demandé les coordonnées de son assurance qu'il m'a donné, il s'est de suite énervé en disant que de toute façon je perdais mon temps (il avait pas l'air serein!). L'assurance de l'hotel doit elle prendre en charge l'incident et me dedommager?

Quelqu'un peut il m'aider, me renseigner? Peut etre que l'un d'entre vous a déjà eu le meme problème! Merci pour les réponses!

Par **jeetendra**, le **24/10/2008** à **18:27**

bonsoir, c'est normalement à l'assurance responsabilité civile professionnelle de l'hotel de

prendre en charge la réparation de votre pneu crevé, article 1915 et suivants du Code Civil "dépot hotelier" ou du moins de vous rembourser votre franchise, envoyez un courrier recommandé avec accusé de réception au directeur de cet hotel, cordialement

Par **slash40**, le **24/10/2008** à **22:36**

Bonsoir!

Merci de votre réponse. J'avais pas précisé, c'est un parking clos avec un vigile, mais un parking gratuit! Cela change t'il les données du problème?

Je suppose que je dois lui envoyer une photocopie de la plainte déposée avec une photocopie de la facture de la réparation du préjudice? Faut il que j'ajoute une facture d'hotel à la date de l'incident ou la plainte déposée suffit elle à justifier ma présence ce jour là? Pour l'instant, je ne souhaite pas faire intervenir mon assurance car j'ai 300 euros de franchise!

Que dois-je préciser sur le courrier? Dois-je faire référence à l'assurance responsabilité civile professionnelle de l'hotel et à l'article 1915 et suivants du Code Civil "dépot hotelier"?

Comment etre sur qu'il me réponde? Que faire si il ne me répond pas? Est-ce que je dois rajouter une phrase exprimant toute ma détermination à obtenir réparation?

Désolé, ça fait beaucoup de questions tout ça, mais je n'ai jamais eu à rédiger un courrier de la sorte! Merci encore!

Par **slash40**, le **25/10/2008** à **13:29**

Bonjour!

Je suis allé voir mon assureur ce matin, il s'est lui meme occupé du courrier à envoyer à l'hotel avec en copie la plainte déposée, la facture du remplacement du pneu, ainsi qu'une facture de la nuit d'hotel au jour de l'incident! Il me tiendra au courant de la réponse!